
Code de Conduite Des Partenaires



Le groupe Cromology est convaincu qu'une conduite des affaires intègre, transparente et responsable en matière sociale et environnementale, permet d'inscrire son développement dans la pérennité.

Dans le cadre de sa stratégie RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) à horizon 2023, Cromology s'est fixé 5 priorités :

- Permettre à chacun de se dépasser et de s'épanouir professionnellement et personnellement,
- Favoriser le plus haut niveau d'intégrité et de conformité dans l'organisation,
- Créer les conditions de protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs, des clients et des sous-traitants en situation de travail,
- Minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement,
- Innover en offrant des peintures et des couleurs plus respectueuses des utilisateurs et de l'environnement.

Ainsi, à travers la formalisation du présent Code de Conduite, Cromology souhaite présenter les normes de conduite professionnelle appliquées au sein du Groupe et les partager avec l'ensemble de ses Partenaires car elles sont des axes forts de sa politique achats et de ses relations commerciales.

Les Partenaires se définissent, sans s'y limiter, comme les fournisseurs, les prestataires de services, les distributeurs et agents.

Les Partenaires doivent s'engager dans leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement à respecter à leur tour le Code de Conduite de Cromology, à informer leurs propres partenaires et sous-traitants de l'existence du présent Code de Conduite et à s'assurer de son respect, s'ils n'ont pas eux-mêmes déjà mis en place un Code de Conduite contraignant portant sur les mêmes engagements.



Les droits humains, le développement des compétences et le respect des collaborateurs

Cromology veille à créer les conditions de la réussite des collaborateurs dans leurs missions en les développant professionnellement et personnellement. La perspective d'atteindre ses objectifs, de développer ses compétences et son expertise, de changer ou d'augmenter son périmètre de responsabilités est à la portée de tous chez Cromology.

Cromology encourage une culture de haute performance et valorise les relations de travail de qualité, la diversité, l'inclusion et l'égalité de traitement.

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils protègent et promeuvent les droits de leurs employés et appliquent dans leurs relations avec leur personnel les lois et règlements applicables dans les pays où ils opèrent ainsi que les normes édictées par l'Organisation Internationale du Travail en matière de droits fondamentaux au travail. Ils doivent s'engager, en particulier, à ne pas recourir, directement ou via leurs propres partenaires et sous-traitants, au travail forcé et au travail des enfants.

Toute discrimination dans les pratiques d'embauches et d'emploi en raison de la race, la religion, le sexe, l'âge, le handicap doit être proscrite. Les Partenaires doivent promouvoir l'inclusion et la diversité à la fois chez eux et dans leur chaîne de valeur.

Les violences ou menace de violences physiques doivent être interdites ainsi que tout autre forme de violence verbale, psychologique ou sexuelle.

Il est par ailleurs attendu des Partenaires qu'ils disposent de mécanismes appropriés permettant à leurs collaborateurs de signaler des problèmes sans crainte de représailles.

L'intégrité

Cromology s'engage à conduire ses activités avec le plus haut niveau d'intégrité et dans le respect de toutes les lois applicables.

Les programmes de conformité de Cromology (prévention des actes de corruption, protection des données personnelles, concurrence loyale) sont conçus pour identifier et prévenir les risques dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

La culture de conformité de Cromology est une source de fierté pour ses employés et de confiance pour toutes ses parties prenantes.

Les Partenaires doivent exercer leurs activités de manière éthique et opérer en parfaite conformité avec les lois et réglementations internationales, nationales et locales applicables à leurs activités. En particulier, les Partenaires sont tenus de se conformer à l'ensemble des lois applicables en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, ainsi qu'aux lois relatives à la concurrence.

Cromology dispose d'une Politique de prévention des actes de corruption et attend de ses Partenaires qu'ils mènent leurs affaires conformément à cette Politique et s'engagent à ne pas commettre d'acte répréhensible.

Ainsi, les Partenaires ne sauraient se livrer à une quelconque forme de corruption aux fins d'obtenir un avantage indu ou inapproprié ou conclure des affaires avec des parties soumises à des restrictions.

Il est attendu des Partenaires qu'ils n'offrent ni n'acceptent de cadeaux et/ou marques d'hospitalités excessifs ou inappropriés et qu'ils n'offrent ou acceptent des cadeaux que de manière occasionnelle, à condition qu'ils soient de faible valeur. En tout état de cause, il est interdit d'offrir un cadeau ou une marque d'hospitalité dans le cadre d'un appel d'offre ou au cours de négociations contractuelles.

Les relations commerciales ne doivent pas être fondées sur des liens de dépendance ou sur des intérêts personnels ou privés. Seuls les considérations commerciales, basées sur des critères appropriés peuvent être utilisés pour évaluer les partenaires potentiels. Il s'agit notamment de la qualité, de la durabilité, du prix et de la nature des produits ou services fournis.

Les Partenaires sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel avant le démarrage du processus de sélection.

Les Partenaires ne sauraient en outre participer à des activités susceptibles d'être perçues comme une entrave à la concurrence. Ils doivent donc avoir des pratiques commerciales équitables et se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en la matière.

Enfin, Cromology souhaite renforcer ses engagements en matière de traitement, de sécurité et de transfert des données à caractère personnel pour une relation de confiance durable avec ses collaborateurs, ses clients particuliers et professionnels et ses Partenaires.

Ces derniers protègent les données personnelles de tous les partenaires commerciaux, tiers, employés et autres personnes physiques et morales et veillent à ce qu'elles soient utilisées uniquement à des fins légitimes.

Cromology se réserve le droit de contrôler l'intégrité de ses Partenaires dans le cadre de son processus de sélection.

La santé et la sécurité

L'excellence en matière d'hygiène et de sécurité est au cœur de l'ADN de Cromology.

Cromology attend de ses Partenaires qu'ils mettent en œuvre l'ensemble des lois, directives et normes applicables en matière de santé, d'hygiène et sécurité sur le lieu de travail. Cromology demande également à ses Partenaires de mettre en place des mesures appropriées à ce titre et de travailler activement à l'amélioration continue de leurs standards et de l'environnement de travail de leurs employés comme à la prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité.

L'empreinte environnementale

Cromology s'engage à agir pour minimiser de manière durable l'impact de ses activités sur l'environnement. Cromology vise à atteindre les normes réglementaires applicables à ce titre dans toutes ses entités et s'efforce de les dépasser.

Cromology attend de ses Partenaires qu'ils atténuent autant que possible l'incidence de leurs opérations sur l'environnement et que, en tout état de cause, ils se conforment aux réglementations et aux lois applicables.

L'adoption de normes mondiales telles que l'ISO 14001 est encouragée.

Par ailleurs, le cycle de vie des produits et services proposés par les fournisseurs doit s'inscrire dans une démarche d'évaluation des risques d'impact sur l'écosystème et la biodiversité.

Il est attendu des Partenaires qu'ils mettent en œuvre des plans pour réduire les déchets autant que possible. Les déchets dangereux doivent être traités séparément et manipulés avec soin conformément aux procédures mises en œuvre. Le recyclage des déchets doit être privilégié.

Il est attendu des Partenaires qu'ils contrôlent leur consommation d'eau dans toutes leurs activités, la réduisent autant que possible et veillent à ce que les eaux usées ne soient pas déversées dans la nature.

Il est enfin attendu des Partenaires qu'ils mettent en œuvre des plans pour réduire autant que possible la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en ayant recours à des énergies renouvelables.

L'innovation

Cromology a pour objectif de protéger et colorer durablement les espaces de vie pour améliorer la vie de chacun.

Le groupe développe des produits performants, répondant aux meilleures exigences en matière de durabilité, afin d'amener les finitions intérieures et extérieures des bâtiments aux normes fonctionnelles les plus élevées, avec une esthétique tendance mais durable.

Dans ce cadre, les Partenaires doivent s'engager dans une proposition de produits et services compétitifs, durables et qui impacte le moins possible l'environnement tout au long du cycle de vie du produit.

Nos Partenaires sont par ailleurs tenus de respecter la confidentialité des informations de Cromology qui ne doivent être partagés avec les employés ou sous-traitants du Partenaire que si cela est nécessaire à la bonne conduite des affaires. Des mesures appropriées doivent être prises pour prévenir toute divulgation ou utilisation non autorisée.

Les Partenaires s'engagent également à respecter les droits de propriété intellectuelle de Cromology.

Le suivi des engagements

Le Partenaire s'engage à communiquer le présent Code de Conduite à leurs employés et sous-traitants travaillant en lien avec Cromology.

En vue de s'assurer du strict respect par ses Partenaires des principes et critères d'exigence du présent Code de Conduite, Cromology ou les représentants désignés par Cromology ont le droit d'accéder aux locaux des Partenaires pour vérifier la qualité des produits et des procédés, le respect des droits de l'homme, des lois sur l'environnement et des engagements éthiques. Les Partenaires en seront avertis suffisamment à l'avance.

Le Partenaire devra dans ce cadre coopérer et faciliter les opérations d'audit ainsi que permettre l'accès aux sites de production et fournir tous documents nécessaires pour démontrer la prise en compte et la conformité de leurs actions aux obligations légales et réglementaires, ainsi qu'aux dispositions du présent Code.

Les nouveaux partenaires pourront avoir à remplir un questionnaire de présélection remis par Cromology et répondre honnêtement aux questions posées se rapportant à leurs données financières, à l'éthique, à la durabilité et à la qualité.

Les conséquences du non-respect du Code de conduite

Le Partenaire reconnaît que le respect des principes énoncés dans le présent Code de Conduite est un élément essentiel de la relation commerciale avec Cromology.

Le non-respect de toute disposition pourra entraîner des mesures correctives immédiates, voire selon la gravité des manquements et/ou manques de plans d'action correctifs, la résiliation du contrat.

Le signalement d'une conduite contraire au Code de conduite

Si vous avez des questions concernant le présent Code de conduite ou son application, merci de vous adresser directement à votre contact Cromology.

Si vous souhaitez signaler de façon confidentielle une conduite ou situation contraire au Code de Conduite à Cromology, une ligne de signalement sécurisé est en place : www.cromology.integrityline.org

L'auteur du signalement doit agir de bonne foi, c'est-à-dire sans malveillance ou sans rechercher de quelconque contrepartie personnelle. Cet outil peut aussi être utilisé de façon anonyme si besoin. Toutes les affaires feront l'objet d'une enquête appropriée et des mesures nécessaires seront prises dans le cas où des manquements seraient identifiés.

Cromology a pris toutes les mesures nécessaires afin de protéger l'identité de l'auteur d'un signalement ainsi que des personnes visées par ce signalement. Les enquêtes et rapports découlant d'un signalement seront également traités en toute confidentialité.